



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux

Question écrite n° 5683

Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le souhait des éleveurs de reconnaître les juments de trait comme « juments allaitantes » au même titre que les vaches allaitantes. Le Massif central comptant 30 p. 100 des juments lourdes de France, elles sont souvent utilisées en complément des bovins et participent notamment à l'entretien des montagnes. Par ailleurs, ces éleveurs s'inquiètent de l'annonce d'un désengagement des haras de 10 p. 100 au niveau des aides à l'élevage qui sont financées par le PMU dont le chiffre d'affaires a également baissé de 1 p. 100 l'an passé. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin de soutenir cette activité.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics ont pris acte de la demande des organisations professionnelles agricoles relative à l'institution d'une prime à la jument allaitante. Cette question a déjà fait l'objet d'une proposition française à deux reprises au niveau du Conseil des ministres, à l'occasion de la négociation annuelle sur la fixation des prix agricoles. Mais l'accord de nos partenaires européens n'a pas encore été obtenu, ces derniers étant très peu concernés par le dossier cheval lourd. Cependant, la production chevaline française bénéficie d'un soutien non négligeable au niveau de l'élevage. Les crédits consacrés au soutien de l'élevage par le service des haras représentent un montant de 45 millions de francs. L'Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviiculture (OFIVAL) dispose d'une enveloppe annuelle de 4,5 millions de francs, d'une part, pour des actions qui ont pour objet le renforcement de l'organisation économique et technique des producteurs et prennent la forme de conventions établies entre l'État et des maîtres d'œuvre régionaux ou des groupements de producteurs et, d'autre part, pour des aides à la commercialisation de poulains et de laitons. Enfin, les bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs et de l'indemnité spéciale montagne bénéficient d'aides au titre du cheval lourd. Au total, ce sont près de 80 millions de francs qui sont consacrés à cet élevage, ce qui peut paraître modeste mais, rapporté aux effectifs, représente un soutien unitaire au moins équivalent à celui qui est apporté aux autres productions. Par ailleurs, une réflexion est engagée actuellement au niveau de la Commission européenne sur les mesures à instituer pour les productions qui ne sont pas soumises à une organisation commune de marché. Les services de mon ministère sont très attentifs à ce qui en résultera et ne manqueront pas, le cas échéant, de rechercher les applications utiles qui pourraient en découler pour la production chevaline française.

Données clés

Auteur : [M. Marleix Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5683

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 octobre 1994

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2868

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5007